

Etang des Landes

Vidange et pêche 2014

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- I. Qu'est-ce qu'une Réserve Naturelle Nationale ?
- II. Etang des Landes : un patrimoine hors du commun
- III. Le Conseil Général gestionnaire de la Réserve de l'étang des Landes
- IV. Pourquoi une vidange ?
- V. Des résultats probants
- VI. Suivi de l'étang des Landes par le Laboratoire départemental d'analyses

I. Qu'est-ce qu'une Réserve Naturelle Nationale ?

L'objet d'une **réserve naturelle**, c'est de **protéger les milieux naturels remarquables ou menacés** : faune, flore, sol, eaux, minéraux et fossiles, sur terre, sous terre ou en mer, en France métropolitaine ou en Outre-mer, grâce à une réglementation adaptée, tenant compte du contexte local.

Il existe trois statuts de réserves naturelles :

- **les Réserves Naturelles Nationales**, sous la compétence de l'Etat, sous la tutelle des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), qui sont au nombre de 3 en Limousin dont une seule en Creuse : la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes ;
- **les Réserves Naturelles Régionales**, sous la compétence des conseils régionaux, sous la tutelle des services environnement des Régions (il n'y en pas encore en Limousin) ;
- **les Réserves Naturelles de Corse**, sous la compétence de la Collectivité territoriale de Corse, sous la tutelle de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC).

Protéger, gérer et sensibiliser sont les trois missions de l'organisme désigné officiellement pour gérer le site. Le comité consultatif, présidé par le Préfet, examine chaque année les actions mises en place par le gestionnaire et valide le programme prévisionnel de l'année à venir.

On dénombre, à ce jour, **301 réserves naturelles en France qui forment un réseau d'espaces protégés**. Elles couvrent au total plus de 2.867.000 ha. Parmi elles, on trouve :

- **166** réserves naturelles nationales
- **129** réserves naturelles régionales
- **6** réserves naturelles de Corse

L'étang des Landes est classé réserve naturelle nationale depuis 2004 (décret ministériel n° 2004-1480 du 23 décembre 2004).

II. Etang des Landes : un patrimoine hors du commun

Une mosaïque de milieux naturels unique en Limousin

La faible profondeur de l'étang, la faible pente de ses berges et son marnage (variation du niveau en fonction des saisons), favorisent le développement d'une étonnante variété de milieux naturels. Certains sont déjà d'une extrême rareté dans la région, comme les roselières. D'autres sont peu communs en France et en Europe : les herbiers aquatiques, les gazons amphibies et les landes humides.

Des espèces végétales rares et menacées

Avec plus de 480 espèces, la flore reflète la diversité des conditions de vie de la réserve. Certaines espèces vivent complètement immergées, d'autres préfèrent les prairies périphériques moins humides.

Sur les berges sableuses où le niveau de l'eau varie énormément d'une saison à l'autre, se développent des plantes basses, rares et adaptées à ce milieu de vie fluctuant, telles que la Littorelle à une fleur. Elles forment ce que l'on appelle des « gazons amphibies ». En arrière de ces gazons, poussent des plantes beaucoup plus hautes mais qui ont aussi besoin des variations du niveau de l'eau. Elles forment des zones denses, appelées roselières, dominées par le Roseau commun ou la Laïche élevée.

A l'image des zones humides en régression partout en France, 57 espèces sont remarquables car très rares, menacées voire protégées dans la Région ou sur l'ensemble du territoire français. Dans les roselières, se développe par exemple la Grande douve, plante protégée en France et présente en Limousin uniquement sur la commune de Lussat.

Plus de 950 espèces animales

Les espèces animales trouvent dans cette végétation diversifiée un lieu de vie idéal. La réserve abrite **une extraordinaire richesse en oiseaux**, avec plus de 240 espèces observées. Plus de 60 espèces s'y reproduisent : le Héron pourpré côtoie le Bihoreau gris ou le Phragmite des joncs. Une centaine d'autres, comme le Balbuzard pêcheur, la Grue cendrée, et de nombreux petits échassiers hivernent ou font une étape au cours de leurs migrations.

Derrière cette faune ailée se cachent bien d'autres trésors. C'est ici par exemple que l'on trouve **la plus grande diversité de libellules du Limousin** avec plus de 40 espèces présentes. La Barbastelle, chauve-souris vulnérable au niveau mondial, est présente ici. Au printemps, le chant des rainettes vertes résonne à la tombée de la nuit et c'est le moment que choisit la Loutre, l'un des habitants les plus discrets de la réserve, pour parcourir son territoire.

III. Le Conseil Général gestionnaire de la Réserve de l'étang des Landes

L'Etat a confié la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes au Conseil Général de la Creuse par voie de convention. Celui-ci doit gérer le site en concertation avec les acteurs locaux, réunis dans un comité consultatif où siègent près d'une quarantaine de membres.

Le Conseil Général s'est adjoint les **compétences scientifiques et techniques du Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin** qui a élaboré le Plan de gestion 2009-2013 de la réserve. Le Plan de gestion 2014-2018, élaboré suite à l'évaluation du précédent, a été approuvé au début de l'été 2014 par les instances compétentes : le comité consultatif de la Réserve et le conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Le **plan de gestion**, document obligatoire et véritable feuille de route de l'équipe de la réserve, dresse un **état des lieux** du patrimoine naturel, évalue son degré de rareté, son état de conservation et les menaces qui pèsent sur lui. Il planifie les **actions à mener** afin de conserver la biodiversité de la réserve naturelle.

En effet, alors que l'embroussaillage et l'envasement menacent ce patrimoine naturel exceptionnel, la première mission du Conseil Général est la réalisation de **travaux de génie écologique**, comme le débroussaillage, la fauche, le retour du pâturage, la gestion du cheptel piscicole, la gestion des niveaux d'eau, la régulation des espèces exotiques, etc.

Parallèlement, un **suivi scientifique** est mené afin d'améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel de la réserve et connaître les effets de la gestion.

IV. Pourquoi une vidange ?

L'étang des Landes constitue un espace clos dans lequel il convient d'intervenir afin de préserver les équilibres écologiques, en corrigeant certains phénomènes naturels. Une vidange régulière permet ainsi de lutter contre l'envasement d'une part, la colonisation du site par le poisson-chat d'autre part.

Le poisson-chat utilise toutes les ressources de l'étang des Landes au détriment des autres espèces. Il se nourrit abondamment d'invertébrés aquatiques et d'alevinages, et ratisse le fond de l'étang, cassant le réseau trophique (chaîne alimentaire) qui permet à toutes les espèces de vivre sur le site. En effet, les invertébrés se nourrissent des herbiers, les poissons frayent dans les herbiers et mangent les invertébrés, avant de devenir eux-mêmes la nourriture des grands oiseaux, etc.

Parallèlement, **l'envasement** contribue à troubler l'eau et à rendre plus difficile le développement des herbiers, favorisant indirectement le développement des cyanobactéries.

La vidange consiste donc à nettoyer l'étang, permettant de rajeunir les milieux et d'aller vers des potentiels maximaux de biodiversité. La vidange s'effectue progressivement sur plusieurs semaines, afin d'éviter que les poissons nobles s'échouent sur les berges en pente douce qui caractérisent l'étang des Landes.

La pêche qui accompagne la vidange s'étale sur 4 semaines et permet de trier le poisson : les espèces nobles (tanche, gardon, brochet) sont revendues à un pisciculteur, tandis que le poisson-chat est destiné à l'équarrissage.

Après quelques semaines à sec, l'étang sera remis en eau progressivement. Il devrait retrouver son niveau normal vers la mi-décembre. Après quoi il bénéficiera d'un réempoissonnement extensif de poissons nobles (tanches, gardons, brochets), qui pourront de nouveau frayer dans les meilleures conditions.

V. Des résultats probants

La précédente vidange, à l'automne 2012, avait permis de pêcher 50 tonnes de poisson, dont une très grande majorité de poisson-chats, seuls à pouvoir proliférer dans une eau trouble et particulièrement marquée par les épisodes de cyanobactéries de 2011 et 2012.

Quelques mois après ce « grand ménage », les résultats étaient édifiants : la transparence de l'eau de l'étang des Landes atteignait 1,90 m, soit la profondeur maximale du plan d'eau ! Ce résultat avait permis un développement maximal des herbiers aquatiques propres au site (certaines espèces rares en Europe), qui constituent le garde-manger des invertébrés et herbivores et des frayères pour les gardons.

Parallèlement, les analyses bactériologiques réalisées par le Laboratoire départemental avaient révélé une qualité de l'eau exceptionnelle. En effet, en mars 2012 on comptait 5 millions de cellules de cyanobactéries par millilitre d'eau, alors que le seuil critique défini par l'ARS (agence régionale de santé) se situe à 100.000 cellules par millilitre, ce qui avait conduit à interdire la pêche sur le site. Or, quelques mois après la vidange, l'eau de l'étang des Landes ne comptait plus que 2 cellules de cyanobactéries par millilitre !

C'est sans doute aussi pourquoi les années 2013 et 2014 n'auront pas été marquées par les cyanobactéries sur le site de l'étang des Landes.

Si la pêche de 2012 avait permis d'assainir le site, les premiers résultats de la pêche 2014 traduisent une nette amélioration du cheptel piscicole, donc des conditions d'accueil de la faune avicole. En effet cette pêche présente des proportions sensiblement modifiées entre poissons nobles et poisson-chats.

En 2012, 49 tonnes de poissons avaient été pêchées, dont 42 de poisson-chats ! (1,8 de gardons, 0,1 de tanches et 1,1 de brochets).

En 2014, alors qu'il reste une petite dizaine de jours de pêche et que les brochets attendent encore en fond d'étang, 20 tonnes ont été pêchées pour 10 de poisson-chats, 7,5 de gardons et 2,5 de tanches.

VI. Suivi de l'étang des Landes par le Laboratoire départemental d'analyses

Depuis août 2011, qui fut un pic en matière de cyanobactéries sur l'étang des Landes, le Laboratoire départemental d'analyses (LDA) effectue des contrôles réguliers de l'eau de la Réserve. Au-delà des résultats spectaculaires mesurés après la vidange de 2012, ce suivi permet aujourd'hui de disposer de 3 ans de données, qui sont très précieuses pour la connaissance de certains phénomènes.

Ce suivi a même permis de conforter les compétences du LDA, à travers sa collaboration avec Luc Brient, ingénieur de recherches à l'Université de Rennes et spécialiste reconnu au plan international. Luc Brient a formé les personnels du LDA, à la fois pour les prélèvements et les analyses. Cette collaboration se poursuit et il reste le référent scientifique des agents du LDA.

Cette collaboration a permis à l'établissement creusois d'obtenir, le 3 juin 2013, l'agrément national pour réaliser les prélèvements et analyses de phytoplancton (cyanobactéries). Cet agrément est délivré par Direction Générale de la Santé, après avis scientifique et technique de l'ANSES (Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail).

Les critères permettant l'obtention de cet agrément sont particulièrement rigoureux. Ils portent sur :

- Le respect des normes d'analyses
- L'assurance qualité
- La maîtrise des techniques d'analyses (formation des techniciens)
- La pratique régulière des analyses
- La participation à des échanges scientifiques

Seuls quatre laboratoires en France ont reçu cet agrément. Outre l'établissement creusois qui est le seul au sud de la Loire, les autres laboratoires sont situés dans les Côtes d'Armor, la Loire Atlantique et la Manche. Le LDA d'Ajain est donc un interlocuteur de choix pour tous les gestionnaires de baignade du sud de la France, auxquels il peut proposer la réalisation d'analyses de cyanobactéries (étangs, baignades, eau potable, etc.), mais aussi la réalisation de profils de baignade.